

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n°: A-10323 Toner - Noir

Date d'émission 2018-04-23 Date de révision 2018-05-14 Version 1

Version européenne seulement

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit Toner pour Lexmark T420

Référence 003R99712

Couleur Noir

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox AG

> Sägereistrasse 23 CH-8152 Glattbrugg

Switzerland

Pour plus d'informations, contacter

Christoph Schwiezer Personne à contacter Téléphone 043 / 305 12 12 Télécopie 043 / 305 15 51

Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons): Tèl: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

Page 1/8



Date d'émission 2018-04-23Date de révision 2018-05-14Version 1

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	NoCE	Classification (Règ.	Mentions de	Numéro d'enregistrement
				1272/2008)	danger	REACH
Résine de polyester	80-95	Propriétaire	Non répertorié			
Magnétite	7-15	1317-61-9	215-277-5			01-2119457646-28-0021
Noir de carbone	2-8	1333-86-4	215-609-9			01-2119384822-32-0065
Polyoléfine	1-4	Propriétaire	Non répertorié			
Silice traitée	<1	Propriétaire	Répertorié			
Colorant de complexe	0.25-1.5	42405-40-3	403-360-0	Flam. Sol. 1	H228	
métallique				Acute Tox 4	H302	
				Aquatic Acute 1	H400	
				Aquatic Chronic 1	H410	

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

Remarque

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il

faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact oculaire Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute

lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes

Inhalation Amener la victime à l'air libre

Ingestion Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

Yeux Aucun effet connu
Peau Aucun effet connu
Inhalation Aucun effet connu
Ingestion Aucun effet connu

Effets chroniques

Toxicité chronique Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

Symptômes principaux Une exposition excessive peut provoquer:

irritation respiratoire bénigne similaire à celle provoquée par des poussières nuisibles

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Protection pour les secouristes Aucun équipement de protection spécifique exigé

Notes au médecin Traiter les symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction





Date d'émission 2018-04-23 Date de révision 2018-05-14 Version 1

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

5.3 Toute action de protection spéciale pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Propriétés d'inflammabilité Ininflammable Point d'éclair Sans objet

Produits de combustion Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète, Oxydes

dangereux de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Prévenir la formation de nuages de poussières

Méthodes de nettoyage Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau

chaude fixe le toner

6.4 Référence à d'autres sections

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié

Cependant, cette préparation n'est pas supposée présenter d'effets nocifs significatifs pour l'environnement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter toute accumulation de poussière en espace confiné, Prévenir la formation de nuages de poussières

Mesures d'hygiène Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation



7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Date d'émission 2018-04-23 Date de révision 2018-05-14 Version 1

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition Xerox 2.5 mg/m³ (poussières totales) Limite d'exposition Xerox 0.4 mg/m³ (poussière alvéolaire)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

8.3 Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi déquipements de protection individuelle

Protection respiratoire

Protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du

Aucun équipement de protection spécifique exigé
Aucun équipement de protection spécifique exigé
Aucun équipement de protection spécifique exigé

corps

Protection des mains

Aucun équipement de protection spécifique exigé

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Poudre Faible Aspect Odeur Seuil olfactif Sans objet État physique Solide рΗ Sans objet Couleur Noir Sans objet Point d'éclair Point/intervalle d'ébullition Sans objet Point de ramollissement 49 - 60 °C 120 **Température** Sans objet - 140 °F d'auto-inflammabilité

Limites d'inflammation dans l'air Sans objet

Sans objet Pression de vapeur Sans objet Densité de vapeur Hydrosolubilité Négligeable Viscosité Sans objet Sans objet Coefficient de partage Taux d'évaporation Sans objet Point/intervalle de fusion Indéterminé(e)(s) Point de congélation Sans objet Température de décomposition Indéterminé(e)(s) Densité

9.2 Autres informations





Date d'émission 2018-04-23 Date de révision 2018-05-14 Version 1

Propriétés explosives

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence

d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Polymérisation dangereuse Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

10.5 Matières incompatibles à éviter

Aucun(e)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Irritation Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire

DL50 par voie orale > 5 g/kg (rat)
DL50, voie cutanée > 5 g/kg (lapin)

CL50 par inhalation > 5 mg/L (rat, 4 heures)

Toxicité chronique

Informations sur le produit

Effets chroniques Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

Autres informations

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence

de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ». L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le





Date d'émission 2018-04-23 Date de révision 2018-05-14 Version 1

processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences réglementaires et publiés dans leur intégralité.

Autres effets toxiques

Informations sur le produit

Sensibilisation Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

Effets mutagènes Non mutagène selon le test d'Ames

Effets sur certains organes

cibles

Aucun(e) connu(e)

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e)

Danger par aspirationSans objet

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = >1000 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié Cependant, cette préparation n'est pas supposée présenter d'effets nocifs significatifs pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Méthode d'élimination des

déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

Code de déchets du CED

08 03 17*



Date d'émission2018-04-23Date de révision2018-05-14Version1

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 UN/ID No

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission2018-04-23Date de révision2018-05-14Remarque sur la révisionRemplace 3-1205

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3 H228 - Matière solide inflammable

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.





Date d'émission 2018-04-23 Date de révision 2018-05-14 Version 1

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.